



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 31/87

Concerne : Demande de crédit de Fr. 91'000.- pour l'achat d'un véhicule de 1er secours à l'usage du corps de sapeurs-pompiers

Municipal responsable : M. Christian WIDMANN

Monsieur le Président,
Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Conseillers,

Préambule :

Le Service du feu dispose actuellement d'un véhicule de type MOWAG datant de 1955, acquis il y a environ 10 ans par la Commune. Cet engin utilisé pour le transport des hommes et du matériel n'est pas opérationnel en cas d'intervention rapide, sa maniabilité et sa vitesse (en charge 30km/h) étant manifestement insuffisantes.

Nous précisons que l'actuel véhicule MOWAG sera encore utilisé pour le transport d'hommes et le remorquage de la moto-pompe.

Proposition :

La Municipalité, en accord avec la Commission du feu, vous propose l'achat d'un véhicule d'intervention de 1er secours tout-terrain, pouvant contenir le matériel ad'hoc, 7 hommes équipés, et tracter des remorques, dans toutes les situations, permettant ainsi un engagement rapide des secours, dans des conditions acceptables pour une commune de 2300 habitants.

Le choix s'est porté sur le matériel suivant :

- Véhicule MERCEDES-BENZ, type 310/35 COMBI avec carrosserie originale, entièrement équipé pour le Service du feu.
- Moteur à essence 4 cylindres, type MB. M 102 puissance (70 kw, 95 CV-DIN) cylindrée 2299 ccm.
- Boîte à vitesse automatique à 3 rapports, traction 4 x 4, arbre de transfert à 2 arbres synchronisés avec vitesse tout-terrain.
- Suspension renforcée arrière et avant.
- Installation électrique complétée pour le Service du feu.
- Dimensions : longueur 5335 mm
 largeur 1975 mm
 hauteur 2630 mm

- Poids :	à vide environ	2140 kg
	avec 3 hommes	210 kg
	charge utile pour matériel et support	1150 kg
	<hr/>	
	POIDS TOTAL admissible	3500 kg
	<hr/>	
- Prix selon offre Vogt		Fr. 83'235.--
- Matériel de défense incendie à intégrer dans le véhicule		7'050.--
- Divers et imprévus		715.--
	<hr/>	
MONTANT TOTAL		Fr. 91'000.--
	<hr/>	

Le subside ECA accordé sur cet équipement est d'environ 20 %.

En conclusion, au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- vu le préavis municipal No 31/87 concernant une demande de crédit de Fr. 91'000.- pour l'achat d'un véhicule de 1er secours à l'usage du corps de sapeurs-pompiers,
- lu le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1/ d'adopter le préavis No 31/87 concernant une demande de crédit de Fr. 91'000.- pour l'achat d'un véhicule de 1er secours à l'usage du Service du feu de la Commune,
- 2/ d'accorder un crédit de Fr. 91'000.- pour cette acquisition,
- 3/ de porter au budget de fonctionnement chaque année la somme de Fr. 2'500.-- au titre de frais d'exploitation et d'entretien du véhicule de 1er secours.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 6 avril 1987, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le syndic :

M. Jaccard



le secrétaire :

A. Badel